

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



AVIS D’AFFICHAGE

Conformément aux dispositions de l’article 60 § 2 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la requête du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

pour l’abattage de 90 arbres sur le territoire des communes de Betzdorf, Biwer, Bous-Waldbredimus, Contern, Dalheim, Flaxweiler, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mondorf-les-Bains, Niederaanven, Sandweiler, Schengen, Stadtbredimus et Wormeldange et la Ville de Grevenmacher

a été accordée par le Ministère de l’Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 29 juillet 2026.

Une copie de la décision est à la disposition du public à la maison communale, où elle peut être consultée sans déplacement.

Sur demande une copie est remise au requérant contre paiement des frais.

Le présent avis est affiché du 31 juillet 2026 au 2 novembre 2026

Dalheim, le 30 juillet 2026


La secrétaire communale f.f.
Romaine RASSEL


Le bourgmestre p.d.
René ERNST